

16 mars 2022

Algérie : La situation politique

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Eléments de contexte historique	3
1.1. Le régime algérien et la « décennie noire »	3
1.2. Le régime algérien sous Abdelaziz Bouteflika.....	4
1.3. Du phénomène émeutier au mouvement du <i>Hirak</i>	6
2. Le nouveau paysage politique.....	8
2.1. Les élections présidentielles de décembre 2019	8
2.2. La réforme constitutionnelle de novembre 2020.	10
2.3. Les élections législatives et communales de juin-novembre 2021	11
Bibliographie.....	13

Résumé : La vie politique algérienne est historiquement sous l'influence de la direction de l'Armée nationale populaire (ANP) dont sont issus tous les présidents de la République depuis l'arrivée au pouvoir de Houari Boumediene en 1965. Cette prévalence se manifeste également lorsque l'ANP suspend en 1991 les premières élections législatives multipartites afin d'empêcher la victoire du Front Islamique du Salut (FIS). La décennie de guerre civile qui en résulte se clôt en 2002 avec la politique de réconciliation nationale mise en œuvre par Abdelaziz Bouteflika, élu à la tête de la présidence en 1999. Ce dernier s'évertue également à améliorer les conditions matérielles de vie des Algériens en renforçant la redistribution des revenus de la rente des hydrocarbures. La généralisation du clientélisme et de la corruption qui en résulte, conjuguée à l'appauvrissement continue d'une partie de la population algérienne favorisent le développement du phénomène émeutier. La candidature d'Abdelaziz Bouteflika, physiquement très diminué, aux élections présidentielles de 2014 pour un quatrième mandat fait alors, de manière inédite, l'objet de critiques au sein de la société. En février 2019, l'annonce d'une cinquième candidature du président sortant déclenche un mouvement citoyen contestataire pacifique sans précédent, le *Hirak*. Les manifestations de masse qui le caractérise perdurent malgré la démission du président Bouteflika en avril 2019, et poussent le régime à imposer sa feuille de route de sortie de crise. Les élections présidentielles, législatives et locales organisées respectivement en décembre 2019, juin 2021 et novembre 2022, ainsi que le référendum constitutionnel de novembre 2020 sont ainsi présentés par le régime comme l'aboutissement des revendications de changement politique du *Hirak*, qui perd en conséquent sa raison d'être.

Abstract : Political landscape in Algeria is historically under the influence of the leadership of the National People's Army (ANP) which has provided every president of the republic since 1965. This prevalence was particularly evident when the ANP suspended the first multiparty legislative elections in 1991 to prevent the victory of the Islamic Salvation Front (FIS). This marked the beginning of a decade of civil war, commonly referred to as the black decade, which ended in 2002 under the presidency of Abdelaziz Bouteflika (1999-2019). He initiated a policy of national reconciliation and worked to improve the material living conditions of Algerians by strengthening the redistribution of income from hydrocarbon revenues. Clientelism and corruption became widespread. The continuous precariousness of a part of the Algerian population, and the bad functioning of public services favor the development of a riot phenomenon. In 2014, the candidacy of Abdelaziz Bouteflika, physically very diminished since a stroke occurred in 2013 to a fourth presidential term is the subject of unprecedented criticism within Algerian society. In February 2019, the announcement of a new candidacy of the incumbent president in the presidential elections scheduled for April 2019 triggers an unprecedented peaceful citizen protest movement, the *Hirak*. This persists despite the resignation of Abdelaziz Bouteflika and pushes the regime to gradually impose its political roadmap for ending the crisis in the form of three electoral deadlines. The presidential, legislative and local elections to be held in December 2019, June 2021 and November 2022 respectively, as well as the constitutional referendum in November 2020, are presented as the outcome of the *Hirak's* demands, which then lose their « raison d'être ».

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR

1. Éléments de contexte historique

Luis Martinez¹, Directeur de recherche au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP), caractérise la vie politique algérienne par la place centrale qu'occupe historiquement en son sein le haut commandement de l'Armée Nationale Populaire (ANP), qui « se considère comme l'épine dorsale de l'Etat Algérien »².

Depuis les années 1970, l'armée algérienne, dont l'essentiel des troupes est composé de conscrits, est dotée d'une part substantielle du budget de l'Etat³, et ses officiers supérieurs sont présents dans une grande partie des institutions politiques du pays. Communément désignés par l'opinion publique algérienne comme « décideurs »⁴, les responsables militaires forment un cercle restreint où se concentre une grande partie du pouvoir politique réel⁵. Luis Martinez relève également que depuis la présidence d'Houari Boumediene (1965-1978) **les fonctions présidentielles sont systématiquement occupées par des personnes issues de la direction de l'ANP**⁶.

1.1. Le régime algérien et la « décennie noire »

D'après Amel Boubeker, chercheuse en sociologie à Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), afin de comprendre le fonctionnement du régime algérien actuel, il convient de mettre en évidence le rôle qu'y tient l'armée depuis « le coup d'état militaire de 1992 »⁷ et « la décennie noire »⁸, période durant laquelle une guerre civile oppose, entre 1991 et 2002, les forces de sécurité gouvernementales algériennes⁹ à différents groupes armés islamistes¹⁰.

Le conflit prend ses racines dans une série d'émeutes urbaines qui éclatent dans les principales villes du pays en octobre 1988, à la suite d'une forte hausse des prix des produits de première nécessité¹¹. En s'attaquant à des immeubles publics et au siège du Front de Libération Nationale (FLN)¹², les émeutiers ciblent en premier lieu l'Etat algérien et ses défaillances. Plusieurs mouvements islamistes, dont le Front Islamique du Salut (FIS) nouvellement créé¹³, soutiennent ouvertement ces émeutes et gagnent en popularité¹⁴. Celles-ci font néanmoins l'objet d'une violente répression qui entraîne la mort de 200 à 500¹⁵ manifestants¹⁶. Dans un souci d'apaisement, dans un second temps, les autorités répondent aux protestations par des changements constitutionnels qui permettent une certaine libéralisation de la vie politique, économique et médiatique¹⁷, et la fin du régime du FLN comme parti unique¹⁸.

En juin 1990, les premières élections locales multipartites sont organisées et largement remportées par le FIS¹⁹. Entre mai et juin 1991, le FIS appelle à une grève insurrectionnelle qui entraîne la chute du

¹ Directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris.

² MARTINEZ, Luis, BOSERUP Rasmus Alenius, 04/06/2021, p 9, [url](#)

³ En 2019 elle bénéficie d'un budget annuel de 12 milliards de dollars, soit 25 % du budget de l'Etat. (OUAISSA, 06/05/2019, [url](#))

⁴ Le Monde Diplomatique, BELKAÏD Akram, BENCHIBA Lakhdar, 04/2019, [url](#)

⁵ MARTINEZ, Luis, BOSERUP Rasmus Alenius, 04/06/2021, p 10, [url](#)

⁶ PERIER Miriam, 13/04/2016, [url](#)

⁷ MARTINEZ, Luis, BOSERUP Rasmus Alenius, 04/06/2021, p 10, [url](#)

⁸ Le Monde, BOUBEKER Amel, 15/04/2014, [url](#)

⁹ Selon le professeur de droit public Mouloud Boumghar, l'expression de de guerre civile se justifie dans le contexte algérien d'alors dans la mesure il s'agit d'un conflit non international mettant aux prises un gouvernement établi et un mouvement insurrectionnel disputant au premier le pouvoir de l'Etat (MOUSSAOUI, Abderrahmane, 2001, [url](#))

¹⁰ MARTINEZ Luis, « Algérie: les nouveaux défis », Mars/Avril 2003, [url](#)

¹¹ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

¹² Mouvement insurrectionnel ayant combattu les forces françaises lors de la guerre d'indépendance (1954-1962) puis parti unique ayant monopolisé la vie politique algérienne jusqu'en 1989. (Encyclopédie Larousse, « Front de libération nationale », s.d., [url](#))

¹³ Parti islamiste fondé en 1989 dans la continuité des émeutes.

¹⁴ AÏT-AOUDIA, Myriam, 2015, [url](#)

¹⁵ Chiffres respectivement avancés par les autorités algériennes et par certains médias et basé sur des enquêtes réalisées en milieu hospitalier. (El Watan, 05/10/2017, [url](#))

¹⁶ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

¹⁷ AÏT-AOUDIA, Myriam, 2015, [url](#)

¹⁸ Depuis l'indépendance, le régime algérien est longtemps resté fondé sur la prééminence de l'armée et sur le principe du parti unique, le FLN. La première Constitution algérienne est adoptée le 8 septembre 1963, et abrogée le 19 juin 1965, lorsque le colonel Boumediene prend le pouvoir pour lui-même. Le régime fonctionne alors sans Constitution et sans élection jusqu'en 1976, où une deuxième Constitution est adoptée, puis révisée en 1979, 1980 et 1988, sans rien changer à sa nature. La Constitution de 1989 tente alors de répondre à la montée des tensions sociales en autorisant le multipartisme (Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP), s.d., [url](#))

¹⁹ Le FIS remporte alors 854 des 1541 assemblée populaire communale (équivalents des conseils municipaux) et 32 des 48 assemblées provinciales. (AÏT-AOUDIA, Myriam, 2015, [url](#))

gouvernement réformiste de Mouloud Hamrouche²⁰. Les autorités militaires algériennes proclament l'état de siège le 5 juin 1991²¹ et reportent les élections législatives prévues initialement pour le 27 juin 1991²². Finalement organisé en décembre 1991, le premier tour des élections législatives est également remporté par le FIS²³. Mais l'ANP, les partis politiques, les organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que des groupes féministes expriment publiquement leur refus de voir celui-ci accéder au pouvoir²⁴.

Le 11 janvier 1992, le président de la République Chadli Benjedid²⁵ est déposé puis remplacé par le Haut Comité d'Etat (HCE), une instance collégiale militaire qui concentre les fonctions de chef de l'Etat et de Parlement²⁶, et annonce l'annulation du processus électoral en cours²⁷. Le 9 février 1992, l'état d'urgence est décrété par Mohamed Boudiaf, une figure de la guerre d'indépendance rappelée de sa retraite par les « décideurs » afin de présider le HCE²⁸. Le FIS est dissout et nombre de ses membres sont arrêtés²⁹.

S'ouvre une période de lutte armée meurtrière³⁰ opposant les services de sécurité gouvernementaux, principalement l'Armée nationale populaire (ANP) soutenue par des milices citoyennes supplétives, à divers groupes insurrectionnels d'obédience islamiste, dont l'Armée islamique du salut (AIS) présentée comme le « bras armé » du FIS³¹, le Mouvement islamique armé (MIA) basé en zone rurale et dans les montagnes, et le Groupe islamique armé (GIA)³² basé dans les villes³³.

L'intensification continue des violences atteint un paroxysme en 1997 lorsque les habitants de certains villages des régions de la Mitidja (autour de la ville de Blida à 50km au sud d'Alger) et l'Ouarsenis (région située à l'ouest d'Alger) sont retrouvés massacrés³⁴. Les premières élections législatives pluralistes organisées la même année sont remportées par le Rassemblement National Démocratique (RND), un parti politique nouvellement créé par des proches du régime³⁵. Un cessez-le-feu est signé avec l'AIS, qui s'auto-dissout alors qu'une scission au sein du GIA débouche sur la constitution en 1998 du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) dont les membres se replient dans la partie méridionale du pays³⁶.

L'élection en 1999 d'un candidat « civil » mais proche de l'ANP³⁷, Abdelaziz Bouteflika, aux fonctions présidentielles, est présentée par le régime comme le retrait de l'armée de la scène politique et le premier pas vers le règlement d'un conflit³⁸ dont le bilan humain s'élève entre 60 000 et 150 000 morts, plusieurs milliers de disparus et près de 1 million de déplacés internes³⁹.

1.2. Le régime algérien sous Abdelaziz Bouteflika

D'après Thomas Serres, chercheur spécialiste de l'Algérie au sein du Politics Department and Center for the Middle East and North Africa (CMENA) de l'Université de Santa Cruz (Etats-Unis), lorsque

²⁰ BOUMGHAR Mouloud, 2015, [url](#)

²¹ Cet « état de siège » transfère à l'autorité militaire les pouvoirs dévolus aux autorités civiles s'agissant des questions d'ordre public et de police. (BOUMGHAR Mouloud, 2015, [url](#))

²² MOUSSAOUI, Abderrahmane, 2001, [url](#)

²³ Celui-ci obtient dès le premier tour la majorité absolue à l'Assemblée Populaire Nationale (APN), soit 189 sièges sur 430. (MOUSSAOUI, Abderrahmane, 2001, [url](#))

²⁴ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

²⁵ Également ancien officier supérieur de l'Armée Nationale Populaire (ANP)

²⁶ MOUSSAOUI, Abderrahmane, 2001, [url](#)

²⁷ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

²⁸ AGGOUN Lounis, RIVOIRE Jean-Baptiste, 2005, [url](#)

²⁹ Initialement institué pour une période de 12 mois, il n'est finalement levé le 23 janvier 2011.

³⁰ Dès le 29 juin 1992, le « président » Mohamed Boudiaf, est tué alors qu'il participe à une réunion publique à Annaba. (Herodote.net, 09/02/2021, [url](#))

³¹ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

³² En 1994, l'ouverture de négociations entre le gouvernement et certains dirigeants du FIS amènent le GIA à s'opposer violemment au FIS tandis que le MIA fonde avec divers petits groupes l'Armée islamique du salut (AIS), loyale au FIS. (Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#))

³³ Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, 01/06/1995, [url](#)

³⁴ MARTINEZ Luis, 1, 2001, [url](#)

³⁵ Middle East Eye, MEDDI Adlène, 09/12/2019, [url](#) ; HACHEMAOUI Mohammed, 2003, [url](#)

³⁶ STORA Benjamin, 04/2002, [url](#)

³⁷ Ce qui démontre la volonté de l'appareil militaire donner l'illusion de son retrait de la vie politique. (Le Monde, Amel BOUBEKER, 15/04/2014, [url](#))

³⁸ MARTINEZ Luis, Mars/Avril 2003, p.4, [url](#)

³⁹ STORA Benjamin, OUSSEDIK Fatima, 1997, pp. 5-12, [url](#)

Abdelaziz Bouteflika accède à la présidence, le pouvoir politique est partagé autour de trois pôles décisionnels⁴⁰: l'état-major de l'ANP, la présidence de la République et le Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS)⁴¹. Membre fondateur puis véritable « cheville ouvrière » du régime algérien postindépendance⁴², le nouveau chef de l'Etat tente en premier lieu de « domestiquer » les services de renseignements puis de rééquilibrer en sa faveur les rapports de force avec l'état-major de l'ANP⁴³. Après s'être assuré de la fidélité de l'institution militaire en nommant un proche, Ahmed Gaid Salah, comme ministre délégué à la Défense, Abdelaziz Bouteflika restructure finalement les différents services de renseignement au sein d'une nouvelle entité, le Département de Surveillance et de Sécurité (DSS)⁴⁴, qui lui est directement rattaché⁴⁵.

Afin de soutenir le régime « présidentiel stricte » d'Abdelaziz Bouteflika, trois des principaux partis politique d'Algérie, le FLN, le RND et le Mouvement de la société pour la paix (MSP) se rassemblent en 2004 au sein de l'Alliance présidentielle, une coalition *ad'hoc* qui verrouille totalement la vie électorale algérienne⁴⁶.

Le régime repose également sur deux autres piliers : les confréries religieuses et les entrepreneurs. Constituées sous la forme d'associations promouvant un islam dépolitisé, des confréries telles que les *Belkaidia*⁴⁷ ou les *Habria* deviennent des relais de la présidence qui les finance directement⁴⁸. Réunis au sein du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), de nouveaux entrepreneurs privés, enrichis grâce aux grands plans publics de relance économique des années 2000, constituent également de fidèles soutiens du régime et de la présidence⁴⁹.

Le président Bouteflika⁵⁰ s'attèle également à la réalisation **d'une politique de réconciliation nationale** venant clôturer la « décennie noire »⁵¹. Celle-ci s'incarne dans trois lois d'amnistie successives : loi de la clémence, loi de la Concorde civile et de paix, Charte pour la paix et la réconciliation nationale⁵². En amnistiant près de 6 000 personnes qui acceptent de déposer les armes, la loi de la concorde civile soulève de nombreuses critiques en ce qu'elle offre la possibilité à des seigneurs de guerre⁵³, dont l'implication dans des exactions est notoire, d'être exemptés de toute poursuite⁵⁴. La charte réhabilite quant à elle symboliquement les anciens membres de groupes armés⁵⁵. Par son article 45, qui dispose « qu'aucune poursuite ne peut être engagée à titre individuel ou collectif, à l'encontre des éléments des forces de défense et de sécurité de la République (...) toute dénonciation ou plainte doit être déclarée irrecevable par l'autorité judiciaire compétente », elle neutralise également toute démarche judiciaire contre des membres des services de sécurité sur lesquels le régime algérien continue de s'appuyer fortement⁵⁶.

⁴⁰ Ces trois pôles constituent des coalitions plurielles, objet de rivalité et de lutte de pouvoir entre différents groupes d'intérêts pouvant entrer en concurrence, et donc en constante évolution. (HACHEMAOUI Mohammed, 2011, [url](#))

⁴¹ SERRES Thomas, 01/06/2019, [url](#)

⁴² Il est notamment ministre des Affaires étrangères entre 1963 et 1979.

⁴³ Pour ce faire, il transfère les principaux leviers de pouvoir du DRS vers l'État-major des armées. Il met à la retraite certains des plus influents officiers supérieurs des services de renseignement dont Mohamed Medienne dit Touffik, remplacé en septembre 2015 par Athmane Tartag, il dissout la police judiciaire au sein du DRS, il rattache la direction centrale de la sécurité de l'armée (DCSA) et le service presse du DRS à l'état-major des armées. (SERRES Thomas, 01/06/2019, [url](#))

⁴⁴ Il est reformaté en trois directions distinctes, la direction de la sécurité intérieure, celle de la sécurité extérieure et la direction technique. Elles sont placées sous la tutelle du Département de surveillance et de sécurité (DSS) (Challenges (source Reuters), 25/01/2016, [url](#))

⁴⁵ Challenges (source Reuters), 25/01/2016, [url](#)

⁴⁶ Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) quitte l'alliance en 2012. En 2018, celle-ci est renforcée par l'arrivée de deux nouveaux partis, le Tajamoua Al Djazair (TAJ) et le Mouvement populaire algérien (MPA). (Liberté, BOUKHLEF Ali, 16/06/2021, [url](#))

⁴⁷ Algérie Presse Service (APS), 19/05/2018, [url](#)

⁴⁸ Impliquées auprès du régime dans la lutte contre l'islamisme radical durant les années 90, elles ont également soutenu la politique de réconciliation nationale. (Rafael BUSTOS, 2006, [url](#))

⁴⁹ Maghreb emergent, HALLAS Lyas, 11/03/2014, [url](#)

⁵⁰ Il connaît cependant une longue traversée du désert qui le conduit dans un exil doré aux Émirats arabes unis dont il n'est rappelé qu'en 1999 par les « décideurs ». (Algeria-Watch, ANDALUSSI Marwan, 25/02/2019, [url](#))

⁵¹ Le « choix » d'Abdelaziz Bouteflika par l'ANP est motivé par le fait qu'il représente un rempart contre la menace que la justice internationale faisait planer sur un certain nombre de responsables de l'armée au regard des actes commis durant la guerre civile, et ce en raison de sa grande proximité avec le régime. (Algeria-Watch, ANDALUSSI Marwan, 25/02/2019, [url](#))

⁵² Adoptées respectivement en 1998, 1999 et 2005 (BOUMGHAR Mouloud, 2015, [url](#))

⁵³ 6146 cas de disparitions du fait d'« agents isolés de l'État » ont été relevées (DUTOUR Nassera, 2008, [url](#))

⁵⁴ DUTOUR Nassera, 2008, [url](#)

⁵⁵ Officiellement désignés comme « braves et dignes enfants de l'Algérie ». (DUTOUR Nassera, 2008, [url](#))

⁵⁶ BUSTOS Rafael, 2005-2006, [url](#)

Cette politique de réconciliation nationale se double d'une volonté d'amélioration des conditions matérielles de vie de la population⁵⁷. Ainsi, dès 2001, une politique d'attribution de logements sociaux, de prêts bancaires et d'emplois aidés est mise en place⁵⁸, grandement facilitée par un contexte économique favorablement marqué par une augmentation durable et substantielle des cours mondiaux des hydrocarbures⁵⁹.

Selon l'économiste Omar Benderra⁶⁰ **la redistribution massive de la rente pétrolière et gazière entraîne une généralisation du clientélisme et de la corruption**⁶¹. Les réseaux clientélistes impliquant des officiers supérieurs de l'ANP, les milieux affairistes et des responsables politiques, qui se sont développés au sommet de l'Etat à la suite à la nationalisation du secteur des hydrocarbures en 1971⁶² se diffusent alors à tous les niveaux de l'administration⁶³. Ils forment ce que la population algérienne désigne comme « le système »⁶⁴, s'incarnant au travers des nombreuses organisations périphériques liées au régime: partis politiques, organisations patronales et syndicales, associations nationalistes⁶⁵.

Dans un article de la revue *Orient XXI*, le journaliste économique Jean-Pierre Sereni⁶⁶ défend l'idée⁶⁷ selon laquelle la corruption devient durant les années 2000 un véritable système d'organisation des pouvoirs publics algériens, réduits à une « structure administrative et des leviers de pouvoir qui seuls donnent accès à la rente pétrolière »⁶⁸ et dont les membres forment « une oligarchie qui contrôle les leviers de l'économie et l'accès aux services publics »⁶⁹.

1.3. Du phénomène émeutier au mouvement du *Hirak*

A la fin des années 2000 une large frange de la population algérienne, exclue de ces réseaux corruptifs et clientélistes et cantonnée à l'économie informelle, est encore davantage précarisée par une économie nationale mal gérée et moribonde⁷⁰. Il en résulte une multiplication d'actions collectives de protestation sociale dénonçant l'incapacité de l'Etat algérien, pourtant riche de ses hydrocarbures mais profondément « gangréné » par la corruption, à pourvoir aux besoins premiers de ses citoyens. L'absence d'eau courante ou d'électricité en zone urbaine comme à la campagne est vécue comme un mépris de la classe dirigeante (*hogra*)⁷¹ envers la population, favorisant l'émergence d'une « culture de l'émeute », selon une expression de Chérif Bennadji, professeur en sciences politiques à l'université Benyoucef Benkhedda d'Alger, qui évoque le chiffre de 10 000 actions collectives contestataires plus ou moins violentes⁷² pour la seule année 2010⁷³.

A titre d'exemple, Chérif Bennadji cite les « émeutes de l'emploi »⁷⁴, qui éclatent en janvier 2010 dans les régions d'Annaba⁷⁵ et de Bejaia⁷⁶, ou les « émeutes du logement » qui ont lieu de manière concomitante à Alger⁷⁷. D'après Jean-Pierre Peyroulou, chercheur à l'Institut de Mondes Africains

⁵⁷ Le Monde, Amel BOUBEKER, 15/04/2014, [url](#)

⁵⁸ Inscrite dès 2001 dans un « Plan triennal de relance de l'économie ». (MARTINEZ Luis, 2003, p.2, [url](#))

⁵⁹ Permettant une entrée de devises estimée à 1 000 milliards de dollars pour la décennie 2003-2013. (Algeria-Watch, ANDALUSSI Marwan, 25/02/2019, [url](#))

⁶⁰ Ancien président de Banque publique en Algérie, il a notamment été chargé de la renégociation de la dette nationale avec les bailleurs internationaux, il est depuis 1992 consultant indépendant en économie.

⁶¹ Algeria-Watch, ANDALUSSI Marwan, 25/02/2019, [url](#)

⁶² Il s'agit d'un système de cooptation très fragmenté reposant sur un « équilibre de l'instabilité ». (WERENFELS Isabelle, 04/2009, [url](#))

⁶³ Algeria-Watch, ANDALUSSI Marwan, 25/02/2019, [url](#)

⁶⁴ MARTINEZ Luis, 2003, p.6, [url](#)

⁶⁵ SERRES Thomas, 01/06/2019, [url](#)

⁶⁶ Il a notamment été directeur du Journal Le Nouvel Économiste et le rédacteur en chef de l'Express.

⁶⁷ En s'appuyant sur les travaux de Daho Djerbal, Historien, Maître de conférences en histoire contemporaine au Département d'Histoire de l'Université d'Alger, et Rachid Sidi Boumedine, Sociologue et urbaniste.

⁶⁸ Orient XXI, Pierre Sereni, 22/09/2021, [url](#)

⁶⁹ Orient XXI, Pierre Sereni, 22/09/2021, [url](#)

⁷⁰ MEZOUAGHI Mihoub. 2015, pp. 17-29, [url](#)

⁷¹ Le Monde, Amel BOUBEKER, 15/04/2014, [url](#)

⁷² Sous la forme de manifestations sauvages, de *sit-in*, de grèves, de fermetures de routes ou d'usines, elles entraînent pour l'année 2010 près de 112 000 interventions policières ainsi que le décès de 5 manifestants. (Algeria-Watch, FARÈS Ali, 08/01/2011, [url](#))

⁷³ Chérif BENNADJI, 2011, [url](#)

⁷⁴ Chérif BENNADJI, 2011, [url](#)

⁷⁵ Localité située à 530 kms à l'est d'Alger

⁷⁶ Ville de Kabylie située à 220 km à l'est d'Alger

⁷⁷ Chérif BENNADJI, 2011, [url](#)

(IMAF) et spécialiste de l'histoire de l'Algérie, ces épisodes de violences de nature apolitique traduisent avant tout la demande d'une meilleure redistribution des revenus de la rente pétrolière⁷⁸.

En 2011, le régime algérien résiste au phénomène des « printemps arabes », ces mouvements populaires pro-démocratie qui touchent successivement différents pays du Maghreb et du Moyen-Orient⁷⁹. Cependant, une altercation survenue le 5 janvier 2011 dans le quartier populaire de Bab el-Oued d'Alger, entre le tenant d'un commerce informel et des policiers en civil, entraîne l'explosion, dans les principales villes du pays⁸⁰, d'un épisode émeutier urbain particulièrement violent⁸¹. Qualifiées « d'émeutes de l'huile et du sucre », ces séquences de protestation trouvent également leur origine dans une hausse du prix de ces deux denrées de base⁸². D'après l'historien spécialiste du Maghreb Pierre Vermeren⁸³, le régime réagit rapidement et parvient à temporiser la contestation⁸⁴ en renforçant la redistribution de la rente au travers de la création de nouveaux dispositifs d'aides sociales⁸⁵.

A partir de 2013 la baisse des cours des hydrocarbures contraint les pouvoirs publics algériens à restreindre les aides sociales, tandis qu'éclatent plusieurs affaires de corruptions mettant en cause des acteurs politiques majeurs, proches de la présidence⁸⁶. C'est dans un contexte social tendu qu'Abdelaziz Bouteflika annonce sa candidature à un quatrième mandat présidentiel par un message télévisé dans lequel sa mauvaise santé, dégradée depuis un accident vasculaire cérébral (AVC) survenu en 2013, est pleinement visible⁸⁷. Selon Chérif Dris, professeur en sciences politiques à l'Ecole Nationale Supérieure de Journalisme d'Alger, la candidature d'Abdelaziz Bouteflika est de manière inédite l'objet d'une forte contestation au sein de la société algérienne⁸⁸.

Cette contestation est notamment exprimée par de nouveaux acteurs issus de la société civile : le mouvement Barakat⁸⁹, fondé en mars 2014 par des activistes des droits de l'Homme, et la Coordination Nationale pour les Libertés et la Transition Démocratique (CNLTD)⁹⁰, formée par une large coalition de partis de l'opposition politique rassemblés autour d'une volonté commune d'initier une procédure d'empêchement pour raison de santé à l'encontre du chef de l'Etat⁹¹. Toutefois, celle-ci n'aboutit pas et, le 17 avril 2014, au terme d'un scrutin boycotté par la plupart des formations politiques, Abdelaziz Bouteflika est réélu avec 81% des votes valides, sur fond d'une forte abstention⁹². Entre 2014 et 2016, l'Algérie est traversée par différents mouvements sociaux, comme celui aboutissant en 2015 sur la constitution d'un Comité national pour un moratoire sur le gaz de schiste⁹³, tandis qu'éclatent en 2018 des grèves sectorielles massivement suivies dans l'enseignement et la santé en raison d'un projet très impopulaire de réforme du système des retraites⁹⁴.

En février 2019, l'annonce d'une nouvelle candidature du président sortant aux prochaines élections présidentielles déclenche un mouvement citoyen contestataire pacifique sans précédent⁹⁵. Communément désigné sous le terme de *Hirak*⁹⁶, ce mouvement prend la forme de vastes manifestations populaires⁹⁷, rassemblant chaque semaine jusqu'à plusieurs millions de manifestants

⁷⁸ PEYROULOU, Jean-Pierre, 2011, p 91, [url](#)

⁷⁹ CHENA Salim, 2011, [url](#)

⁸⁰ Notamment à Bejaia, Boumerdes et Constantine, où des routes sont coupées et certains bâtiments publics incendiés. (Le Monde Diplomatique, CHIBANI Ali, 13/01/2011, [url](#))

⁸¹ PERIER Miriam, 13/04/2016, [url](#)

⁸² Le Figaro, AIT LARBI arezki, 06/01/2011, [url](#)

⁸³ Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

⁸⁴ Augmentation des salaires de 50 % pour les policiers, augmentation de 150 à 300 % pour les professeurs d'université, déblocage d'une enveloppe de 20 milliards de crédits gratuits à destination des jeunes, nouveaux plans d'investissement pour le logement et l'emploi. (CAULIER Christophe, 27/05/2019, [url](#))

⁸⁵ CAULIER Christophe, 27/05/2019, [url](#)

⁸⁶ HACHEMAOUI Mohammed, 2011, [url](#)

⁸⁷ Liberté, Omar OUALI, 18/07/2013, [url](#)

⁸⁸ L'Expression, AIMEUR Karim, 17/03/2021, [url](#)

⁸⁹ Mouvement fondé par Amira Bouraoui, médecin gynécologue et activiste et par les journalistes Mehdi Bsikri et Mustapha Benfodil. (Le Monde, BOUBEKEUR Amel, 15/04/2014, [url](#))

⁹⁰ Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Front des forces socialistes (FFS), Mouvement de la société pour la paix (MSP), Front de la Justice et du développement (FJD), Harakat an-Nahda al-Islamiyya ou Ennahda, (L'Expression, AIMEUR Karim, 17/03/2021, [url](#))

⁹¹ L'Expression, AIMEUR Karim, 17/03/2021, [url](#)

⁹² Chérif DRIS, 2014, [url](#)

⁹³ Thomas SERRES, 12/2013, pp.213-230, [url](#)

⁹⁴ L'Année du Maghreb, DRIS-AÏT HAMADOUCHE Louisa, 10/12/2020, [url](#)

⁹⁵ International Crisis Group (ICG), 27/07/2020, p 2, [url](#)

⁹⁶ Néologisme initialement apparu au Yémen pour désigner une faction séparatiste du sud du pays (Hirak Al-Janubi) puis repris en 2016 pour désigner un mouvement de protestation politique et social survenu dans la région marocaine du Rif (El-Hirak el-cha'bi fil Rif), puis au Liban depuis 2019 (Orient XXI, BELKAÏD Akram, 15/11/2019, [url](#))

⁹⁷ METREF Azerki, 02/2022, [url](#)

dans les grandes villes du pays⁹⁸. Les manifestations aboutissent à l'annulation du scrutin présidentiel du 18 avril 2019 puis à la démission d'Abdelaziz Bouteflika au début de ce même mois⁹⁹. Une semaine plus tard, Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la nation¹⁰⁰ depuis 2002 et proche de l'ancien président, est désigné chef d'État par intérim¹⁰¹.

2. Le nouveau paysage politique

2.1. Les élections présidentielles de décembre 2019

Dès le 11 avril 2019, Abdelkader Bensalah annonce la tenue d'élections présidentielles pour le 4 juillet 2019¹⁰², respectant ainsi le délai maximum de l'intérim fixé par la Constitution à 90 jours, ainsi que l'organisation préalable d'un processus de consultation avec la société civile¹⁰³. Ces annonces sont massivement rejetées tant par les acteurs du *Hirak*, qui demeurent mobilisés, que par les corporations et organisations professionnelles¹⁰⁴, dont celle des magistrats, qui annoncent leur volonté de boycotter leur rôle de scrutateurs ou celle des avocats, particulièrement mobilisés à Bejaia et à Alger¹⁰⁵. La quasi-totalité des partis politiques d'opposition, à savoir le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD), le Front des Forces Socialistes (FFS), l'Union pour le Changement et le Progrès (UCP), le Parti pour la Laïcité et la Démocratie (PLD), le Mouvement Démocratique et Social (MDS), le Parti des Travailleurs (PT), le Parti Socialiste des Travailleurs (PST) et le Mouvement de la société pour la paix (MSP) annoncent successivement leur refus de participer à la nouvelle échéance électorale du 4 juillet¹⁰⁶. Enfin diverses personnalités publiques algériennes de premier plan, dont des proches du régime, condamnent ce choix des autorités intérimaires¹⁰⁷.

Les manifestations de grandes envergures qui se maintiennent évoluent cependant vers une ligne « dégaugiste » et expriment des aspirations révolutionnaires de changement de régime politique. Un net élargissement des revendications est en effet alors observé : renouvellement total des dirigeants politiques, retrait de l'ANP de la scène politique, renforcement de la liberté d'association, élection d'une assemblée constituante¹⁰⁸. **L'utilisation de la force publique afin de disperser les cortèges de manifestants à compter de l'été 2019 marque une inflexion des autorités jusqu'ici plutôt bienveillantes**¹⁰⁹.

Face à la volonté du pouvoir de maintenir des élections présidentielles rapprochées, l'opposition politique se scinde progressivement en deux « tendances ». Un premier pôle dit « dégaugiste » est constitué par les organisations revendiquant une période de transition politique dédiée au renouvellement de la classe dirigeante préalablement à toute nouvelle élection. Le second, qualifié de « démocratique », rassemble quant à lui celles favorables à un dialogue avec le régime et à la tenue rapide d'élections¹¹⁰.

Le premier pôle est constitué autour de la Confédération des syndicats autonomes, un collectif d'associations et d'organisations syndicales fondé le 18 mai 2019¹¹¹. Autre acteur de cette tendance, le **Pacte de l'Alternative démocratique (PAD)**¹¹², entité créée le 26 juin 2019 par un grand nombre d'organisations de la société civile, syndicats autonomes et associations comme la Ligue algérienne de

⁹⁸ Le Monde (source : AFP), 02/04/2019, [url](#)

⁹⁹ Le Monde (source : AFP), 02/04/2019, [url](#)

¹⁰⁰ Chambre haute du Parlement algérien

¹⁰¹ Jeune Afrique, HAMDY Rania, 01/04/2019, [url](#)

¹⁰² Jeune Afrique (source : AFP), 11/04/2019, [url](#)

¹⁰³ Le Point Afrique (source : AFP), 09/04/2019, [url](#)

¹⁰⁴ Ils sont suivis ensuite par les professionnels de la santé et de l'éducation. (El Watan, MEDJEDOUB Kamel, 19/10/2019, [url](#) ; El Watan, NADIR Iddir, 28/10/2019, [url](#))

¹⁰⁵ L'Orient-le Jour, KRAMDI Ryad, 13/04/2019, [url](#)

¹⁰⁶ Algérie Patriotique, 20/05/2019, [url](#)

¹⁰⁷ Notamment l'ancien chef du gouvernement Ali Benflis, l'ancien ministre des Affaires étrangères Ahmed Taleb Ibrahim, le président de la Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADH) Ali Yahia Abdennour, l'ancien ministre et général à la retraite Rachid Benyelles, le fondateur du parti *Jil Jadid* Soufiane Djilali, l'ancien président de la Ligue Algérienne des droits de l'Homme, universitaire et avocat Mostefa Bouchachi. (L'Orient-le Jour, KRAMDI Ryad, 13/04/2019, [url](#))

¹⁰⁸ International Crisis Group (ICG), 27/07/2020, p 2, [url](#)

¹⁰⁹ France 24, 09/04/2019, [url](#)

¹¹⁰ International Crisis Group (ICG), 27/07/2020, p 3, [url](#)

¹¹¹ Les organisations membres annoncent également leur volonté d'inclure dans un processus politique tous les acteurs en rupture avec l'ancien système mais également de rejeter les figures de l'ancien régime. (Liberté, KEBIR Karim, 16/05/2019, [url](#))

¹¹² Algérie Eco, 16/12/2019, [url](#)

défense des droits de l'homme (LADDH) ou le Rassemblement action jeunesse (RAJ)¹¹³, des partis d'opposition comme le Front des Forces Socialiste (FFS), mais également des chercheurs universitaires, juristes et écrivains¹¹⁴. Il est rapidement fragilisé en raison de fortes dissensions idéologiques¹¹⁵.

Le second pôle s'organise autour d'un regroupement d'associations locales et nationales et de partis d'opposition, fondé par Karim Younes, le **Forum civil pour le changement**¹¹⁶. Celui-ci propose le 17 juillet 2019, une initiative de médiation et de dialogue avec le régime, menée par un panel de treize personnalités nationales sans attache partisane, parmi lesquelles les deux anciens chefs de gouvernement Mouloud Hamrouche et Mokdad Sifi, l'ancien président de l'Assemblée Populaire Nationale (APN)¹¹⁷ Karim Younés et l'ancien ministre et candidat à l'élection présidentielle de 1999 Ahmed Taleb Ibrahimji¹¹⁸.

Entre juin et juillet 2019 deux **conférences nationales de la société civile** regroupent des acteurs issus du Forum civil pour le changement, du PAD, de la Confédération des syndicats autonomes et de divers collectifs de la société civile. Elles aboutissent à la constitution d'un « front commun » entre les différentes tendances politiques représentées au sein du *Hirak* autour de la nécessité d'une période préélectorale de six mois *a minima*¹¹⁹.

Les partis politiques membres de l'Alliance présidentielle se rassemblent quant à eux derrière l'ANP¹²⁰ et son chef d'état-major, Ahmed Gaïd Salah, véritable homme fort de l'Algérie depuis le départ d'Abdelaziz Bouteflika, qui se positionne au-dessus des oppositions partisans en réaffirmant régulièrement la nécessité d'organiser des élections à terme¹²¹.

Les autorités annoncent, le 25 juillet 2019, la création d'une instance nationale de dialogue et de médiation¹²², missionnée par le président par intérim Abdelkader Bensalah afin d'entamer un dialogue avec les acteurs du *Hirak* et de préparer les élections présidentielles reprogrammées pour le 12 décembre 2019¹²³, après l'annulation par le Conseil constitutionnel de l'échéance du 4 juillet 2019 pour défaut de candidat¹²⁴.

Ahmed Gaïd Salah affiche le soutien de l'ANP à ce nouvel agenda en indiquant que le processus électoral « sera sécurisé par le déploiement total des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire national »¹²⁵. Selon le chercheur Luis Martinez, le maintien de l'organisation d'élections présidentielles comme seule voie de sortie de crise possible démontre le choix opéré par le régime d'ignorer les demandes de changements politiques exprimées par les acteurs du *Hirak*¹²⁶, choix nettement perceptible au travers de la crispation croissante des prises de positions de la direction de l'ANP¹²⁷.

¹¹³ Association nationale de jeunes créée en décembre 1992 et engagée depuis sur le terrain en faveur des jeunes et militant pour la citoyenneté, la liberté, la démocratie et le respect des droits humains et de l'état de droit en Algérie. Elle est fortement engagée en faveur du mouvement *Hirak* depuis son commencement. (Fédération Internationale pour les droits humains (FIDH), 10/11/2021, [url](#))

¹¹⁴ Après avoir reçu plusieurs refus à ses demandes de rassemblements durant l'année 2019, les forces du PAD organisent le 25 janvier 2020 les « Assises nationales de la démocratie ». Ouvertes à tous ceux et celles qui agissent en faveur de l'alternative démocratique, ces assises rassemblent plusieurs centaines de participants provenant d'horizons très divers. (Algérie Eco,», 16/12/2019, [url](#))

¹¹⁵ En effet plusieurs organisations fondatrices quittent cette alliance en raison de divergences idéologiques, comme le Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD) qui part en raison de la présence d'acteurs islamistes (El Watan, AIT OUARABI Mokrane, 11/11/2019, [url](#))

¹¹⁶ Créé le 9 mars 2019 (Tout sur l'Algérie (TSA), LYES Sonia, 17/07/2019, [url](#))

¹¹⁷ Chambre basse du Parlement algérien.

¹¹⁸ Tout sur l'Algérie (TSA), 17/07/2019, [url](#)

¹¹⁹ Le Monde, CHENAOUI Zahra, 16/06/2019, [url](#)

¹²⁰ Algérie Focus, MANSOUR Massinissa, 21/05/2019, [url](#)

¹²¹ Liberté, 20/05/2019, [url](#)

¹²² Elle est composée de Karim Younes, ancien ministre de M. Bouteflika et ancien président de l'Assemblée nationale populaire (ANP) ; Fatiha Benabou, professeure de droit public ; Smâïl Lalmas, économiste et chef d'entreprise ; Bouzid Lazhari, professeur de droit public et ancien parlementaire ; Abdelwahab Bendjelloul, syndicaliste de l'enseignement ; et Azzedine Benaïssa, universitaire

¹²³ Reporter, DALI Ines, 11/11/2019, [url](#)

¹²⁴ Suite à l'invalidation des dossiers des deux seuls candidats qui se sont présentés malgré l'appel au boycott (Le Point (source : AFP), 02/06/2019, [url](#))

¹²⁵ Le Figaro, ARROUDJ Adam, 12/09/2019, [url](#)

¹²⁶ MARTINEZ, Luis, BOSERUP Rasmus Alenius, 04/06/2021, p 11, [url](#)

¹²⁷ El Watan, 30/07/2019, [url](#)

Malgré le maintien d'un haut niveau de mobilisation du *Hirak* contre ces élections, le président intérimaire Abdelkader Bensalah nomme, au début du mois de septembre 2019, Karim Younes à la tête de la nouvelle Autorité nationale indépendante des élections (ANIE)¹²⁸.

Le 13 décembre 2019, Abdelmadjid Tebboune devient le président algérien « le plus mal élu de l'histoire algérienne » avec un taux de participation de moins de 40 %¹²⁹. Dix jours plus tard, Ahmed Gaïd Salah décède brutalement¹³⁰. Abdelmadjid Tebboune exprime alors une volonté de rompre symboliquement avec l'ancien régime¹³¹. Pour ce faire, il met fin à l'usage courant depuis 1962 de l'expression « son excellence » afin de désigner la personnalité présidentielle, supprime le poste de vice-ministre de la défense, jusqu'ici occupé par Ahmed Gaïd Salah, et transfère au Premier ministre certains pouvoirs de nomination aux fonctions supérieures de l'Etat¹³².

Le 2 janvier 2020, le président Tebboune nomme son premier gouvernement composé de nombreux transfuges de l'ancien régime dont le Premier ministre Abdelaziz Djerad, ancien secrétaire général de la présidence¹³³. Le nouvel exécutif reprend à son compte certaines revendications du *Hirak* : refonte du dispositif législatif d'organisation des élections, moralisation de la vie publique, renforcement des libertés de réunion et de manifestation, renforcement de l'indépendance de la justice, promotion de l'autonomisation des femmes¹³⁴.

2.2. La réforme constitutionnelle de novembre 2020.

Dès le 8 janvier 2020 et contrairement aux demandes constantes des acteurs du *Hirak* de l'élection d'une assemblée constituante, le nouveau chef de l'Etat mandate une commission d'experts¹³⁵ chargée de formuler des propositions pour réformer la constitution¹³⁶. La nouvelle loi fondamentale doit permettre de poser les bases d'une « nouvelle République » issue de la volonté de changement du *Hirak*¹³⁷ et assoir ainsi la légitimité des nouvelles autorités¹³⁸.

Avec pour objectif affiché de sortir de l'hyper-présidentialisme de l'ère Bouteflika, le projet de texte présenté au mois de mai 2020 à un panel de personnalités publiques, de partis politiques, d'organisations syndicales et estudiantines¹³⁹, fait figurer la libéralisation du droit de réunion et de rassemblement sur la voie publique ou le renforcement de la liberté de la presse¹⁴⁰.

La nouvelle constitution est soumise à un référendum le 1^{er} novembre 2020, date choisie en raison de son caractère éminemment symbolique puisqu'elle coïncide avec l'anniversaire du début de la guerre d'indépendance contre la puissance coloniale française (1954-1962). **Les Algériens l'approuvent à 66 % des votes valides lors d'un scrutin aux taux de participation historiquement bas de 23,7 %**¹⁴¹.

L'organisation de défense des droits de l'Homme Amnesty International (AI) salut les avancées du nouveau texte constitutionnel comme la réaffirmation de certains droits collectifs et de libertés individuelles ou l'introduction « d'un langage positif sur les droits des femmes »¹⁴².

L'ONG note néanmoins que cette nouvelle constitution semble s'inscrire dans une logique de « tout changer pour que rien ne change »¹⁴³ **dans la mesure où la plupart des droits accordés sont**

¹²⁸ Algérie Presse Service (APS), 08/09/2019, [url](#)

¹²⁹ Le Monde avec AFP, 13/12/2019, [url](#)

¹³⁰ FranceInfo avec AFP, 23/12/2019, [url](#)

¹³¹ Financial Afrik, FILALI Zeinab, 23/04/2020, [url](#)

¹³² Dzair Daily, 02/01/2020, [url](#) ; Algérie Presse Service, 19/01/2020, [url](#)

¹³³ Le Monde Afrique avec AFP, 03/01/2020, [url](#)

¹³⁴ République algérienne démocratique et populaire, 06/02/2020, p.11, [url](#)

¹³⁵ Le Point, MEDDI Adlène, 21/09/2020, [url](#)

¹³⁶ Radio-France-Internationale (RFI), 09/01/2020, [url](#)

¹³⁷ Dans une lettre au Comité d'experts le président de la République souligne que cette modification de la Constitution est une « pierre angulaire pour l'édification d'une nouvelle République afin de réaliser les revendications du peuple exprimées par le mouvement populaire [le Hirak] » (Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#))

¹³⁸ Le Point Afrique, MEDDI Adlène, 21/09/2020, [url](#)

¹³⁹ Alors que les autorités s'étaient engagées à publier une version de l'avant-projet en ligne accessible au grand public (Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#))

¹⁴⁰ Algérie Presse Service (APS), 07/05/2020, [url](#)

¹⁴¹ Le Monde Afrique, BOBIN Frédéric, 02/11/2020, [url](#)

¹⁴² A cet égard le texte précise que « l'État protège les femmes contre toutes les formes de violence en tous lieux et en toutes circonstances et garantit l'accès des victimes aux refuges, aux centres de soins, aux voies de recours appropriées et à une assistance juridique gratuite » (Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#))

¹⁴³ Le journal du dimanche (JDD), MALO Antoine, 01/11/2020, [url](#)

formulés dans des termes flous et conditionnés à des lois nationales souvent restrictives¹⁴⁴. Ainsi les libertés de réunion et d'association réaffirmées dans la constitution se voient concrètement restreintes par des dispositions qui érigent en infraction « l'atteinte à l'intégrité du territoire national » ou « la provocation directe à un attroupement non armé »¹⁴⁵. Autre critique soulevée par AI, le maintien d'une prépondérance constitutionnelle de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire, au travers du rôle majeur concédé au président de la République au sein du Conseil supérieur de la magistrature (CSM)¹⁴⁶, en contradiction avec son rôle de « garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire »¹⁴⁷.

La nouvelle Constitution contient également des mesures restrictives au regard de la liberté de la presse¹⁴⁸. Bien qu'elle prévoit que « la liberté d'expression ne doit pas faire l'objet de restrictions ou de censure préalables » et garantit le droit de « recevoir et de communiquer des informations »¹⁴⁹, elle soumet dans le même temps l'exercice de ce droit au respect de considérations également limitatives, comme le fait de ne pas porter atteinte « aux exigences de la sécurité nationale » ou à « l'unité nationale ». Dans une logique similaire, elle conditionne l'exercice de la liberté d'expression « au respect des valeurs religieuses et culturelles, constantes de la société algérienne »¹⁵⁰. Selon Amnesty International, cette disposition est également utilisée par les autorités algériennes pour limiter la liberté de culte, à l'exemple des églises chrétiennes dont le fonctionnement est régulièrement entravé¹⁵¹.

2.3. Les élections législatives et communales de juin-novembre 2021

Dans le contexte de la reprise progressive des manifestations de masse à la faveur de l'assouplissement des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19 à compter de mars 2021, le président Abdelmadjid Tebboune annonce le 18 avril 2021 la dissolution du Parlement et l'organisation d'élections législatives anticipées, initialement prévues en 2022¹⁵².

Les organisations et les activistes du *Hirak* ainsi que l'opposition politique en général, à l'image des forces du Pacte de l'Alternative démocratique (PAD), appellent au boycott du scrutin législatif anticipé qu'ils présentent comme une manœuvre politique utilisée par Abdelmadjid Tebboune afin de se constituer une nouvelle clientèle politique, à l'image de l'Alliance présidentielle constituée sous Abdelaziz Bouteflika¹⁵³.

Les élections législatives ont lieu le 12 juin 2021¹⁵⁴ dans un contexte politique et social marqué par la perpétuation du *Hirak* et le maintien de manifestations de grande ampleur. **Bodé par les Algériens avec un taux de participation de 23 %, le plus faible jamais enregistré dans le pays, ce rendez-vous électoral s'accompagne d'une répression croissante vis à vis du mouvement protestataire**¹⁵⁵. La multiplication d'arrestations ciblées visant les militants les plus visibles est assortie de dispersions violentes quasi-systématiques des cortèges de manifestants alors objets d'arrestations collectives¹⁵⁶. Dans un article daté du 9 juillet 2021, le chef-adjoint du service étranger au journal le *Monde* Frédéric Bobin souligne que le niveau de répression maintenue par les autorités algérienne depuis juin 2021 démontre « une crispation autoritaire jamais vue depuis la décennie noire »¹⁵⁷.

Au-delà de l'abstention record perçue par certains observateurs comme « la victoire du boycott »¹⁵⁸, les partis de l'ancienne Alliance présidentielle remportent ces élections. Cependant, avec des résultats en net recul, ils ne disposent plus collectivement de la majorité absolue à l'Assemblée

¹⁴⁴ Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#)

¹⁴⁵ Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#)

¹⁴⁶ Organe constitutionnel composé de 27 membres (dont 15 magistrats élus par leurs pairs, deux non-magistrats nommés par la présidence, quatre par les deux chambres du Parlement, deux représentants syndicaux des magistrats et trois hauts-responsables du pouvoir judiciaire) qui nomment les juges et contrôlent leur carrière par le biais de promotions et de mesures disciplinaires. (Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#))

¹⁴⁷ Amnesty International (AI), 25/06/2020, [url](#) ; Human Rights Watch (HRW), 2021, [url](#)

¹⁴⁸ Amnesty International (AI), 2021, [url](#)

¹⁴⁹ Human Right Watch (HRW), 30/05/2020, [url](#)

¹⁵⁰ Amnesty International (AI), 2021, [url](#)

¹⁵¹ Amnesty International (AI), 2021, [url](#) ; Portes ouvertes, 22/06/21021, [url](#)

¹⁵² France 24, 18/02/2021, [url](#)

¹⁵³ Algérie Eco, 16/12/2019, [url](#)

¹⁵⁴ France 24 avec Reuter, 11/03/2021, [url](#)

¹⁵⁵ Le Monde avec AFP, 13/06/2021, [url](#)

¹⁵⁶ Human Rights Watch, 28/06/2021, [url](#)

¹⁵⁷ Le Monde, BOBIN Frédéric, 09/07/2021, [url](#)

¹⁵⁸ Sputnik, 19/06/2021, [url](#)

Populaire Nationale (APN), une première depuis l'instauration du multipartisme en février 1989¹⁵⁹. Le Front de libération nationale (FLN), qui demeure le premier parti à l'APN, obtient 98 sièges sur 407 avec 6,2 % des suffrages ; le Rassemblement National Démocratique (RND) regroupe 4,3 % des voix et 58 sièges¹⁶⁰.

Le succès électoral des candidats indépendants qui, au niveau national, arrivent en seconde place, constitue le second fait marquant de ces élections de juin 2021. Cependant, 72 % des suffrages exprimés se portent sur des listes indépendantes qui n'obtiennent pas de représentation parlementaire. Seulement 84 candidats indépendants obtiennent des sièges, avec 5,6 % des votes¹⁶¹. **Si l'inconnu demeure sur leur positionnement politique, des observateurs relèvent que de nombreuses listes indépendantes ont été suscitées par le régime puis clairement encouragées par le président Abdelmadjid Tebboune dans plusieurs de ses discours**¹⁶².

Dans l'optique de parachever « l'Algérie nouvelle », issue selon le régime des scrutins présidentiel législatif et constitutionnel mais aussi des revendications du *Hirak*, Abdelmadjid Tebboune organise le 27 novembre 2021 la troisième échéance électorale sous sa présidence, des élections locales qu'il présente comme « la dernière étape pour l'édification d'une Algérie nouvelle »¹⁶³.

Organisées de manière anticipée, en raison d'un redécoupage de la carte des circonscriptions électorales opéré lors de la révision constitutionnelle de novembre 2020, ces élections départementales (Assemblées provinciales) et communales (Assemblées populaires communales, APC) affichent un taux de participation de 35 % et consacrent également la victoire des partis de l'ancienne Alliance présidentielle¹⁶⁴. Le FLN arrive en tête et détient la majorité absolue dans 124 assemblées communales sur les 1 541 que compte le pays, tout en la perdant dans 552 d'entre elles. Le FLN ne pourra administrer celles-ci qu'avec le soutien du RND qui arrive en seconde position et obtient la majorité absolue dans 58 APC. **Les candidats indépendants arrivent en troisième position en décrochant une majorité absolue dans 91 communes, confirmant ainsi la percée significative du « vote indépendant » réalisée lors des législatives anticipées de juin 2021**¹⁶⁵. Concernant les élections départementales, le FLN remporte une majorité relative avec 471 sièges dans 25 des 58 assemblées provinciales du pays, suivi des indépendants avec 443 sièges dans 10 wilayas et du RND 336 sièges dans 13 provinces¹⁶⁶. Le journal spécialisé sur les questions africaines *Le Point Afrique* note qu'avec ce double scrutin local, les autorités algériennes cherchent à fermer la parenthèse du *Hirak* « dont les principales revendications sont, à leur yeux, satisfaites »¹⁶⁷.

¹⁵⁹ FranceInfo avec AFP, 16/06/2021, [url](#)

¹⁶⁰ Le Front El-Moustakbal, scission du FLN, obtient 3,3% des suffrages et 48 élus et le Mouvement islamiste El-Bina 2,3% des voix et 39 députés.(franceinfo avec Agence France Presse (AFP),», 16/06/2021, [url](#))

¹⁶¹ Radio-France-International (RFI), 16/06/2021, [url](#)

¹⁶² Radio-France-International (RFI), 16/06/2021, [url](#)

¹⁶³ La Presse, 30/11/2021, [url](#)

¹⁶⁴ La Presse, 30/11/2021, [url](#)

¹⁶⁵ La Presse, 30/11/2021, [url](#)

¹⁶⁶ France 24 avec AFP, 27/11/2021, [url](#)

¹⁶⁷ Le Point Afrique avec AFP, 04/12/2021, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés entre janvier et février 2022.

Documents DIDR

DIDR, « Algérie : Point sur la situation actuelle des militants du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) », OFPRA, 09/08/2019, https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1908_dza_info_sit_actuelle_des_militants_du_mak_121855.pdf

Texte juridique

Digithèque de matériaux juridiques et politiques (MJP), « Algérie, Constitution du 28 novembre 1996 : version consolidée au 30 décembre 2020 », Université de Perpignan, <https://mjp.univ-perp.fr/constit/dz.htm>

Organisations intergouvernementales

United Nation High Commissioner for Human Rights, « Press briefing notes on Algeria », 11/05/2021, <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=27078&LangID=E>

République algérienne démocratique et populaire, « Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la République », 06/02/2020, <https://amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2020/02/plan-d-action-du-gouvernement-2020-fr.pdf>

Institutions nationales

France : Ministère de l'éducation nationale, Direction de l'Enseignement scolaire pour Eduscol, STORA Benjamin, « L'Algérie d'une guerre à l'autre », actes de la DESCO, Université d'été octobre 2001, 04/2002, https://media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/45/7/algerie_actestora2_1114_57.pdf

Canada: Immigration and Refugee Board of Canada, « Algérie : L'islamisme, l'état et le conflit armé », 01/06/1995, <https://www.refworld.org/docid/3ae6a8158.html>

Algérie : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, <https://www.mesrs.dz/accueil>

Organisations non gouvernementales

Amnesty International (AI), « Algérie : dissolution d'une association de jeunes militants », 14/10/2021, <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/algerie-dissolution-de-l-association-rassemblement-actions-jeunesse>

Human Rights Watch (HRW), « Algérie : Une organisation majeure de la société civile menacée de dissolution », 11/10/2021, <https://www.hrw.org/fr/news/2021/10/11/algerie-une-organisation-majeure-de-la-societe-civile-menacee-de-dissolution>

Human Rights Watch, « Algérie : Appel conjoint de 82 ONG à l'occasion de la 47ème session du CDH », 28/06/2021,

<https://www.hrw.org/fr/news/2021/06/28/algerie-appel-conjoint-de-82-ong-loccasion-de-la-47eme-session-du-cdh>

Portes ouvertes, « Algérie: 3 églises fermées, un pasteur condamné », 22/06/2021,

<https://www.portesouvertes.fr/informer/actualite/algerie-3-eglises-fermees-un-pasteur-condamne>

Amnesty International (AI), « Les droits humains en Algérie en 2020 », 2021,

<https://www.amnesty.fr/pays/algerie>

Amnesty International (AI), « Algérie. Le processus de réforme constitutionnelle écorné par la répression », 25/06/2020,

<https://www.amnesty.org/fr/latest/press-release/2020/06/algeria-constitutional-reform-process-undermined-by-crackdown/>

Amnesty International (AI), « Algérie : Projet de constitution algérienne : Préoccupations relatives aux droits humains », 25/06/2020,

<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde28/2601/2020/fr/>

Human Rights Watch (HRW), « Le projet de Constitution algérienne offre peu de réconfort à un journaliste emprisonné », 30/05/2020,

<https://www.hrw.org/fr/news/2020/05/30/le-projet-de-constitution-algerienne-offre-peu-de-reconfort-un-journaliste>

Think tanks, universités et centres de recherches

RACHIDI Ilhem, "Repression in Algeria: Could It End The Hirak Movement", Carnegie Middle East Center, 29/07/2021, <https://carnegieendowment.org/sada/85060>

Herodote.net, « 29 juin 1992, assassinat de Mohamed Boudiaf », 09/02/2021,

https://www.herodote.net/29_juin_1992-evenement-19920629.php

MARTINEZ, Luis, BOSERUP Rasmus Alenius, « Perspectives pour la démocratie et les droits humains en Algérie », Bruxelles: EuroMed Droits, 04/06/2021, 21 p,

<https://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/4tc9qr5e3d8oma63939bqsbtp6/resources/2021-martinez-algerie-rapport-perspectives-pour-la-democratie-et-les-droits-humains.pdf>

International Crisis Group, « Algérie : vers le déconfinement du hirak ? », Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°217, 27/07/2020, 37 p,

<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/algeria/217-algerie-vers-le-deconfinement-du-hirak>

ABBES Souad, « Slogans et stratégies humoristiques des manifestants algériens lors du mouvement populaire », Multilinguales, 15/07/2020, <https://journals.openedition.org/multilinguales/4673#quotation>

SERRES Thomas, « « Vous avez mangé le pays ! » : Revendications socio-économiques et politisation en Algérie (2011-2019) », Esprit, 01/06/2019, <https://www.cairn.info/revue-esprit-2019-6-page-49.htm>

OUAISSA, « Algérie : quel rôle pour l'armée dans la transition démocratique ? », Telos, 06/05/2019, <https://www.telos-eu.com/fr/politique-francaise-et-internationale/algerie-quel-role-pour-larmee-dans-la-transition-d.html>

PERIER Miriam, « entretien avec Luis Martinez et Rasmus Alenius Boserup », 13/04/2016,

<http://www.sciencespo.fr/actualites/actualite/C3%A9s/pourquoi-lalg%C3%A9rie-na-pas-connu-de-printemps-arabe/2061>

MEZOUAGHI Mihoub. « L'économie algérienne : chronique d'une crise permanente », Politique étrangère, n°3, 2015, p. 17-29, <https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-17.htm>

AÏT-AOUDIA, Myriam. « Des émeutes à une crise politique : les ressorts de la politisation des mobilisations en Algérie en 1988 », Politix, 2015 vol.112, n° 4, p. 59-82, <https://www.cairn.info/revue-politix-2015-4-page-59.htm>

AÏT-AOUDIA, Myriam. « Chapitre 3 / Les paradoxes de la nouvelle constitution », dans L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992), sous la direction de AÏT-AOUDIA Myriam. Presses de Sciences Po, 2015, p. 81-102, <https://www.cairn.info/l-experience-democratique-en-algerie-1988-1992--9782724612585-page-81.htm>

AÏT-AOUDIA, Myriam. « Chapitre 7 / La fabrication de la première élection pluri partisane », dans L'expérience démocratique en Algérie (1988-1992), sous la direction de AÏT-AOUDIA Myriam. Presses de Sciences Po, 2015, p. 187-242, <https://www.cairn.info/l-experience-democratique-en-algerie-1988-1992--9782724612585-page-187.htm>

BOUMGHAR Mouloud, « Concorde civile » et « Réconciliation nationale » sous le sceau de l'impunité : le traitement par le droit algérien des violations graves des droits de l'homme commises durant la guerre civile des années 1990 », Revue internationale de droit comparé, 2015, 67-2, p. 349-407, https://www.persee.fr/doc/ridc_0035-3337_2015_num_67_2_20507

CHENA Salim, « La productivité marginale de la harga. Réification de l'exil, subjectivation des exilés », Politique africaine, 2015, vol. 137, n°1, p. 49-69, <https://www.cairn.info/journal-politique-africaine-2015-1-page-49.htm>

BAAMARA Layla, « (Més)aventures d'une coalition contestataire : le cas de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD) en Algérie », L'année du Maghreb, 2012, n°8, p. 161-179, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1444>

Chérif BENNADJI, « Algérie 2010 : L'année des mille et une émeutes », L'Année du Maghreb, 2011, n° 7, p. 263-269, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1254#article-1254>

HACHEMAOUI Mohammed, « La corruption politique en Algérie : l'envers de l'autoritarisme », Esprit, 2011, n° 6, p. 111-135, <https://www.cairn.info/revue-esprit-2011-6-page-111.html>

PEYROULOU, Jean-Pierre. « En Algérie, les émeutes ne font pas le printemps », Esprit, 2011, n° 12, p. 90-99, <https://www.cairn.info/revue-esprit-2011-12-page-90.html>

WERENFELS Isabelle, « An equilibrium of instability: Dynamics and reproduction mechanisms of Algeria's political system », Confluences Méditerranée, 04/2009, n° 71, p. 179-194, <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-4-page-179.htm>

DUTOUR Nassera. « Algérie : de la Concorde civile à la Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale : amnistie, amnésie, impunité », Mouvements, 2008, vol. 53, n°1, p. 144-149, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2008-1-page-144.htm>

BUSTOS Rafael, « Le référendum sur la charte pour la réconciliation nationale en Algérie et ses textes d'application », L'année du Maghreb, 2005-2006, p. 223-229, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/109>

AGGOUN Lounis, RIVOIRE Jean-Baptiste, « L'assassinat du président Boudiaf », Dans Françalgérie, crimes et mensonges d'États, 2005, p. 281-293, <https://www.cairn.info/francalgerie-crimes-et-mensonges-d-etats--9782707147479-page-281.htm>

MARTINEZ Luis, « Algérie: les nouveaux défis », 04/2003, <https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr.ceri/files/artlm.pdf>

HACHEMAOUI Mohammed, « La représentation politique en Algérie entre médiation clientélaire et prédation (1997-2002) », Revue française de science politique 2003, n° 53, p. 35-72, <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2003-1-page-35.htm>

MOUSSAOUI, Abderrahmane, « La concorde civile en Algérie. Entre mémoire et histoire », Où va l'Algérie ?, 2001, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, <https://books.openedition.org/iremam/399?lang=fr>

MARTINEZ Luis, « Algérie : les massacres de civils dans la guerre », Revue internationale de politique comparée, 2001, vol. 8, n° 1, p. 43-58, <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2001-1-page-43.htm>

STORA Benjamin, OUSSEDIK Fatima, « Ce que disent les cadavres en Algérie », Esprit, 1997, n° 11, p. 5-12, <https://www.jstor.org/stable/24277660?refreqid=excelsior%3A25528904dd510b818cb720248c5eda7c&seq=1>

Médias

Le Point Afrique avec Agence France Presse (AFP), « Élections locales en Algérie : le FLN devant, les indépendants percent », 04/12/2021, https://www.lepoint.fr/afrique/elections-locales-en-algerie-le-fln-devant-les-independants-percent-04-12-2021-2455288_3826.php

La Presse, « Victoire étriquée du FLN, percée des candidats indépendants », 30/11/2021, <https://www.lapresse.ca/international/afrique/2021-11-30/elections-locales-en-algerie/victoire-etriquee-du-fln-percee-des-candidats-independants.php>

France 24 avec Agence France Presse (AFP), « Les Algériens appelés aux urnes pour des élections locales cruciales », 27/11/2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20211127-les-alg%C3%A9riens-appel%C3%A9s-aux-urnes-pour-des-%C3%A9lections-locales-cruciales>

La Croix, VERDIER Marie, « Algérie : deux ans de prison pour la militante Amira Bouraoui », 19/10/2021, <https://www.la-croix.com/Monde/Algerie-deux-ans-prison-militante-Amira-Bouraoui-2021-10-19-1201181306>

Arabe News (source Agence France Presse (AFP)), « Algérie: Amira Bouraoui condamnée en appel à deux ans de prison ferme », 19/10/2021, <https://www.arabnews.fr/node/155966/monde-arabe>

Algérie Presse Service (APS), « Cour de Tipasa : confirmation des peines de 3 et 5 ans de prison fermes requises contre l'activiste Amira Bouraoui », 12/10/2021, <https://www.aps.dz/algerie/128802-cour-de-tipasa-confirmation-des-peines-de-3-et-5-ans-de-prison-fermes-requises-contre-l-activiste-amira-bouraoui>

Orient XXI, Pierre Sereni, « De l'Algérie à l'Irak, comment fonctionne la corruption », 22/09/2021, <https://orientxxi.info/lu-vu-entendu/de-l-algerie-a-l-irak-comment-fonctionne-la-corruption,5039>

Le Monde, Collectif, « Algérie : Depuis 1962, le pouvoir use de la force pour écraser tout projet politique démocratique alternatif à sa dictature », 16/07/2021, https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/07/16/algerie-depuis-1962-le-pouvoir-use-de-la-force-pour-eccraser-tout-projet-politique-democratique-alternatif-a-sa-dictature_6088409_3232.html

Le Monde avec Agence France-Presse (AFP), « En Algérie, 101 détenus du Hirak libérés », 15/07/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/07/15/en-algerie-101-detenus-du-hirak-liberes_6088294_3212.html

Le Monde, BOBIN Frédéric, « En Algérie, le pari technocratique du pouvoir », 09/07/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/07/09/en-algerie-le-pari-technocratique-du-pouvoir_6087764_3212.html

Sputnik, « Boycott des législatives : Les Algériens ont asséné un coup dur pour le pouvoir », 19/06/2021, <https://fr.sputniknews.com/20210619/boycott-des-legislatives--les-algeriens-ont-assene-un-coup-dur-pour-le-pouvoir-1045755615.html>

Radio-France-International (RFI), « Législatives en Algérie: les indépendants sont-ils en faveur du président Tebboune? », 16/06/2021, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210616-l%C3%A9gislatives-en-alg%C3%A9rie-les-ind%C3%A9pendants-sont-ils-en-faveur-du-pr%C3%A9sident-tebboune>

Liberté, BOUKHLEF Ali, « La reconstitution de l'ancienne alliance présidentielle n'est pas exclue », 16/06/2021, <https://www.liberte-algerie.com/actualite/la-reconstitution-de-lancienne-alliance-presidentielle-nest-pas-exclue-360432>

franceinfo avec Agence France Presse (AFP), « Algérie : le parti au pouvoir remporte les législatives anticipées, l'abstention atteint un taux record de 77% », 16/06/2021, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/algerie-le-parti-au-pouvoir-remporte-les-legislatives-anticipees-l-abstention-atteint-un-taux-record-de-77_4665625.html

Le Monde avec Agence France Presse (AFP), « Législatives en Algérie : les urnes une nouvelle fois boudées », 13/06/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/06/13/legislatives-les-algeriens-boudent-une-nouvelle-fois-les-urnes_6083923_3212.html

Algérie Presse Service (APS), 12/10/2021, url ; Arabe News (source Agence France Presse (AFP)), « Algérie: la militante Amira Bouraoui condamnée à la prison ferme », 04/05/2021, <https://www.arabnews.fr/node/89346/monde-arabe>

France 24 avec Reuter, « Algérie : le président Tebboune fixe la date des élections législatives anticipées au 12 juin », 11/03/2021, <https://www.france24.com/fr/afrique/20210311-alg%C3%A9rie-le-pr%C3%A9sident-tebboune-fixe-la-date-des-%C3%A9lections-l%C3%A9gislatives-anticip%C3%A9es-au-12-juin>

France 24, « Algérie : le président dissout le Parlement et convoque des élections anticipées », 18/02/2021, <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20210218-alg%C3%A9rie-le-pr%C3%A9sident-dissout-le-parlement-et-convoque-des-%C3%A9lections-anticip%C3%A9es>

Mellah Salima, « Février-novembre 2019 : chronologie de la révolte populaire contre le régime algérien », Omar Benderra, Hirak en Algérie. L'invention d'un soulèvement. Paris, La Fabrique Éditions, « Hors collection », 2020, p. 249-262, <https://www.cairn.info/hirak-en-algerie--9782358721929-page-249.htm>

Le Monde Afrique, BOBIN Frédéric, « En Algérie, le référendum constitutionnel approuvé, mais boycotté par la population », 02/11/2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/11/02/incertitudes-en-algerie-au-lendemain-d-un-referendum-constitutionnel-boude-par-la-population_6058192_3212.html

Algeria-Watch, « Les initiateurs de « Nida 22 » expliquent leur démarche », 02/11/2020, <https://algeria-watch.org/?p=74994>

Le Journal du dimanche (JDD), MALO Antoine, « La nouvelle Constitution va-t-elle vraiment changer l'Algérie ? », 01/11/2020, <https://www.lejdd.fr/International/Afrique/la-nouvelle-constitution-va-t-elle-vraiment-changer-lalgerie-4002634>

Maghreb Emergent, KHALED Aboubaker, « Nida-22 rejette le référendum et appelle à une transition démocratique », 01/11/2020, <https://maghrebemergent.net/nida-22-rejette-le-referendum-et-appelle-a-une-transition-democratique/>

Le Point, MEDDI Adlène, « Algérie : ce qui se joue derrière la révision de la Constitution », 21/09/2020, https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-debats-et-enjeux-du-referendum-constitutionnel-du-1er-novembre-21-09-2020-2392836_3826.php

Algérie Presse Service (APS), « Révision de la Constitution : la mouture de l'avant-projet prête pour le débat », 07/05/2020, <https://www.aps.dz/algérie/104799-revision-de-la-constitution-la-mouture-de-l-avant-projet-prete-pour-le-debat>

Financial Afrik, FILALI Zeinab, « Algérie : le président Tebboune met fin à une expression aussi vieille que l'indépendance », 23/04/2020, <https://www.financialafrik.com/2020/04/23/algérie-le-president-tebboune-met-fin-a-une-expression-aussi-vieille-que-lindependance/>

La Croix, BELLAL Marion, « En France, les Algériens prêts à nourrir le « hirak » pendant des années », 21/02/2020, <https://www.la-croix.com/Monde/Afrique/En-France-Algeriens-prets-nourrir-hirak-annees-2020-02-21-1201079791>

Algérie Presse Service, « Transfert du pouvoir de nomination de certains cadres de l'Etat au Premier ministre », 19/01/2020, <https://www.aps.dz/algérie/100303-transfert-du-pouvoir-de-nomination-de-certains-cadres-de-l-etat-au-premier-ministre>

Radio-France-Internationale (RFI), « Algérie: le président Tebboune nomme une commission pour réviser la Constitution », 09/01/2020, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20200109-algerie-composition-comission-revision-constitution>

Le Monde Afrique avec Agence France Presse (AFP), « Algérie : la présidence annonce la composition d'un nouveau gouvernement sans grand changement », 03/01/2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/01/02/algérie-la-presidence-annonce-la-composition-du-nouveau-gouvernement_6024643_3212.html

Dzair Daily, « Algérie : Tebboune supprime le poste de vice-ministre de la Défense », 02/01/2020, <https://www.dzairdaily.com/algérie-tebboune-supprime-poste-vice-ministre-defense-nationale/>

franceinfo avec AFP, « Algérie : le général Ahmed Gaïd Salah, puissant chef d'état-major de l'armée, est mort, annonce la télévision publique », 23/12/2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algérie/election-presidentielle-en-algerie/algérie-le-general-ahmed-gaid-salah-puissant-chef-d-etat-major-de-l-armee-est-mort-annonce-la-television-publique_3756611.html

Algérie Eco, « Pacte de l'Alternative démocratique : « le peuple algérien a mis en échec la mascarade électorale », 16/12/2019, <https://www.algerie-eco.com/2019/12/16/pacte-lalternative-peuple-algerien-echec-mascarade-electorale/>

Le Monde avec AFP, « En Algérie, abstention record à l'élection présidentielle contestée », 13/12/2019, https://www.lemonde.fr/international/article/2019/12/13/algérie-absention-record-a-l-election-presidentielle-contestee_6022695_3210.html

Middle East Eye, MEDDI Adlène, « FLN et RND, jumeaux maudits de la politique algérienne », 09/12/2019, <https://www.middleeasteye.net/fr/opinion-fr/fln-et-rnd-jumeaux-maudits-de-la-politique-algerienne>

Reporter, DALI Ines, « Autorité d'organisation des élections : Karim Younès déjà à l'ouvrage », 11/11/2019, <https://www.reporters.dz/autorite-dorganisation-des-elections-karim-younes-deja-a-louvrage/>

El Watan, AIT OUARABI Mokrane, « Il refuse de pactiser avec le courant islamiste : Le PLD explique les raisons de son retrait du PAD », 11/11/2019, <https://web.archive.org/web/20191111230139/https://www.elwatan.com/edition/actualite/il-refuse-de-pactiser-avec-le-courant-islamiste-le-pld-explique-les-raisons-de-son-retrait-du-pad-11-11-2019>

El Watan, NADIR Iddir, « A l'initiative de la Confédération des syndicats autonomes (CSA) : Grèves et marches à travers le pays », 28/10/2019, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/a-linitiative-de-la-confederation-des-syndicats-autonomes-csa-greves-et-marches-a-travers-le-pays-28-10-2019>

EI Watan, MEDJEDOUB Kamel, « Ils sont sortis jeudi à Béjaïa : Les avocats fidèles au mouvement populaire », 19/10/2019, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/ils-sont-sortis-jeudi-a-bejaia-les-avocats-fideles-au-mouvement-populaire-19-10-2019>

Le Figaro, ARROUDJ Adam, « Algérie: Gaïd Salah veut sa présidentielle », 12/09/2019, <https://www.lefigaro.fr/international/algérie-gaïd-salah-veut-sa-presidentielle-20190912>

Algérie Presse Service (APS), Bensalah appelle Karim Younes à mener les consultations pour former une autorité indépendante chargée des élections », 08/09/2019, <https://www.aps.dz/algérie/94159-bensalah-appelle-karim-younes-a-mener-les-consultations-pour-former-une-autorite-independante-chargee-des-elections>

CAULIER Christophe, « La situation politique algérienne. Entretien avec Pierre Vermeren », 27/05/2019, <https://www.sgen-cfdt.fr/actu/la-situation-politique-algerienne-entretien-avec-pierre-vermeren/>

Tout sur l'Algérie (TSA), LYES Sonia, « Forum civil pour le changement : 13 personnalités pour mener le dialogue et la médiation », 17/07/2019, <https://www.tsa-algerie.com/forum-civil-pour-le-changement-treize-personnalites-pour-mener-le-dialogue-et-la-mediation/>

EI Watan, « Gaïd Salah veut un dialogue sans préalables », 30/07/2019, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/gaïd-salah-veut-un-dialogue-sans-prealables-30-07-2019>

Le Monde, CHENAOUI Zahra, « En Algérie, des organisations de la société civile se mettent d'accord pour une « transition de six mois à un an », 16/06/2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/16/en-algerie-des-organisations-de-la-societe-civile-se-mettent-d-accord-pour-une-transition-de-six-mois-a-un-an_5476910_3212.html

Le Point (source : Agence France Presse (AFP)), « En Algérie, la présidentielle du 4 juillet annulée », 02/06/2019, https://www.lepoint.fr/monde/en-algerie-la-presidentielle-du-4-juillet-annulee-02-06-2019-2316424_24.php#

Le Monde Diplomatique, BELKAÏD Akram, BENCHIBA Lakhdar, « En Algérie, les décideurs de l'ombre », 04/2019, <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/04/BELKAID/59751>

Algérie Focus, MANSOUR Massinissa « Politique / le FLN, le TAJ, le MPA et le RND soutiennent la feuille de route de Gaïd Salah », 21/05/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.algerie-focus.com%2F2019%2F05%2Fpolitique-le-fln-le-taj-le-mpa-et-le-rnd-soutiennent-la-feuille-de-route-de-gaïd-salah%2F>

Algérie Patriotique, « Interview – Hakim Belahcel : « L'élection du 4 juillet est un énième coup de force », 20/05/2019, <https://www.algeriepatriotique.com/2019/05/20/interview-hakim-belahcel-lelection-du-4-juillet-est-un-enieme-coup-de-force/>

Liberté, « Gaïd Salah juge « irraisonnable » les revendications du peuple », 20/05/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.liberte-algerie.com%2Factualite%2Fgaïd-salah-juge-irraisonnable-les-revendications-du-peuple-316252>

Liberté, KEBIR Karim, « La société civile prépare une conférence nationale élargie », 16/05/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.liberte-algerie.com%2Factualite%2Fla-societe-civile-prepare-une-conference-nationale-elargie-315951>

Algéria Watch, « Chronologie de la révolte populaire contre le régime en Algérie », 19/04/2019, <https://algeria-watch.org/?p=71869>

L'Orient-le Jour, KRAMDI Ryad « Algérie: des magistrats refusent de superviser la présidentielle », 13/04/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.lorientlejour.com%2Farticle%2F1166307%2Falgérie-des-magistrats-refusent-de-superviser-la-presidentielle.html>

Agence France Presse (AFP), « Algérie : Abdelkader Bensalah fixe l'élection présidentielle au 4 juillet », 11/04/2019, <https://www.jeuneafrique.com/761428/politique/algerie-abdelkader-bensalah-fixe-lelection-presidentielle-au-4-juillet/>

Tout Sur l'Algérie (TSA), « La date de la présidentielle fixée, les manifestations se poursuivent », 10/04/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.tsa-algerie.com%2Fdirect-le-clan-presidentiel-refait-surface-bedoui-tente-la-repression%2F>

Libération, « Algérie: un président par intérim nommé malgré le rejet de la rue », 09/04/2019, https://www.liberation.fr/planete/2019/04/09/algerie-un-president-par-interim-nomme-malgre-le-rejet-de-la-rue_1720338/

France 24, « "Dégage Bensalah !" : les manifestants évacués par la police à Alger », 09/04/2019, <http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.france24.com%2Ffr%2F20190409-algerie-abdelkader-bensalah-manifestations-alger-police-manifestants-dispersion-canons-eau>

Le Point Afrique (source : Agence France Presse (AFP)), « Algérie : Bensalah promet "un scrutin présidentiel transparent et régulier", 09/04/2019, http://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.lepoint.fr%2Fafrique%2Falgerie-bensalah-promet-un-scrutin-presidentiel-transparent-et-regulier-tv-nationale-09-04-2019-2306746_3826.php

Jeune Afrique, HAMDJ Rania, « Algérie : Abdelkader Bensalah, un pur produit du « système » pour assurer l'intérim de Bouteflika », 01/04/2019, <https://www.jeuneafrique.com/754809/politique/algerie-abdelkader-bensalah-assurera-t-il-linterim-du-president-bouteflika/>

La Tribune, « Algérie : arrestation de Ali Haddad, ancien président du patronat », 31/03/2019, <https://www.latribune.fr/economie/international/algerie-arrestation-de-ali-haddad-ancien-president-du-patronat-812629.html>

El Watan, AÏT OUBABI Mokrane « Urgent : Gaid Salah appelle à l'application de l'article 102 de la Constitution », 26/03/2019, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/urgent-gaid-salah-demande-application-de-larticle-102-de-la-constitution-26-03-2019>

Le Point Afrique, MEDDI Adlène, « Algérie : retour sur une journée de mobilisation inédite contre la candidature de Bouteflika », 22/02/2019, https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-retour-sur-une-journee-de-mobilisation-inedite-contre-la-candidature-de-bouteflika-22-02-2019-2295605_3826.php

Le Monde Afrique, Ali EZHAR, « A Alger, la colère de la jeunesse répond à la candidature d'Abdelaziz Bouteflika », 04/03/2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/03/04/a-alger-la-colere-de-la-jeunesse-repond-a-la-candidature-de-bouteflika_5431008_3212.html

Algeria-Watch, Marwan Andalussi « Omar Benderra : quelques clés pour comprendre les manifestations du 22 février 2019 en Algérie », 25/02/2019, <https://algeria-watch.org/?p=71144>

France-Info Afrique, « Algérie : la rue ne peut plus "encadrer" la candidature de Bouteflika à un 5e mandat », 21/02/2019, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/algerie/election-presidentielle-en-algerie/algerie-la-rue-ne-peut-plus-encadrer-la-candidature-de-bouteflika-a-un-5e-mandat_3200807.html

El Watan, DJOUADI Farouk, « Six manifestants arrêtés par la police lors d'un sit-in contre le 5e mandat à Ain Beïda », 16/02/2019, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/six-manifestants-arretes-par-la-police-lors-dun-sit-in-contre-le-5e-mandat-a-ain-beida-16-02-2019>

Jeune Afrique, ALILAT Farid, « Algérie : « Bouteflika a fait des choses, mais on sent que c'est la fin », 10/02/2019, <https://www.jeuneafrique.com/732857/politique/algerie-bouteflika-a-fait-des-choses-mais-on-sent-que-cest-la-fin/>

Algérie Presse Service (APS), «Zaouia Belkaidia : "Les sources de la législation islamique" au centre de la 13e édition de Dourouss Mohammadia à partir de jeudi à Alger », 19/05/2018, <https://www.aps.dz/societe/74242-zaouia-belkaidia-les-sources-de-la-legislation-islamique-au-centre-de-la-13e-edition-de-dourouss-mohammadia-a-partir-de-jeudi-a-alger>

El Watan, "Octobre 1988, une histoire qui reste à écrire", 05/10/2017, <https://www.elwatan.com/edition/actualite/octobre-1988-une-histoire-qui-reste-a-ecrire-05-10-2017>

Challenges (source Reuters), « Abdelaziz Bouteflika dissout le DRS, le renseignement algérien », 25/01/2016, https://www.challenges.fr/monde/abdelaziz-bouteflika-dissout-le-drs-le-renseignement-algerien_43276

Direct-Info, « Présidentielle en Algérie : Un homme s'enfuit avec une urne », 17/04/2014, <https://directinfo.webmanagercenter.com/2014/04/17/presidentielle-en-algerie-un-homme-senfuit-avec-une-urne/>

Maghreb emergent, Lyas Hallas, « Les patrons qui financent Bouteflika ne cachent plus leur connexion », 11/03/2014, <https://maghrebemergent.net/presidentielles-2014/item/35588-les-patrons-qui-finacent-bouteflika-4-ne-cachent-plus-leur-connexion.html>

El Watan, MEDDI Adlène, MATARESE Mélanie, « Algérie : pourquoi le pouvoir veut casser le mouvement des chômeurs », 22/03/2013, <https://blog.lefigaro.fr/algerie/2013/03/pourquoi-le-pouvoir-veut-casser-le-mouvement-des-chomeurs-1.html>

Liberté, Omar OUALI, « Bouteflika, un président en service minimum », 18/07/2013, <http://www.liberte-algerie.com/actualite/bouteflika-un-president-en-service-minimum-il-aura-a-gerer-les-affaires-courantes-et-a-peser-sur-la-succession-203758>

Le Monde Diplomatique, CHIBANI Ali, « Algérie : les raisons d'un soulèvement », 13/01/2011, <https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2011-01-13-Algerie>

Le Figaro, AIT LARBI arezki, « Alger secouée par de violentes émeutes », 06/01/2011, <https://www.lefigaro.fr/international/2011/01/06/01003-20110106ARTFIG00713-alger-secouee-par-de-violentes-emeutes.php>

Algeria-Watch, FARÈS Ali, « Des dizaines d'émeutes enregistrées en 2010 », 08/01/2011, <https://algeria-watch.org/?p=41039>